

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents: Mme D'Agostini, Mme Herman, Mme Yvon, M. Briffaut, M. Choplin, M. Labre, M. Pollefoort, M. Poulain.

Absents excusés : Mme Marienne (pouvoir à M. Briffaut) Mme Coulon, M. De Thieulloy, M. Guitton (pouvoir à M. Poulain), Mme Tolmont, M. Rosak (pouvoir à Mme D'Agostini).

Secrétaire de séance : M. Labre

Approbation du PV du 10 juillet

Le procès-verbal du 10 juillet est approuvé à l'unanimité.

### **1- CANTINE GARDERIE 2023 /2024 : NOUVEAUX TARIFS - DELIBERATION**

Monsieur le maire présente les résultats de la cantine garderie de l'année 2022/2023. Cette année, le bilan du restaurant scolaire présente un résultat déficitaire avec un taux de couverture de 75% soit un déficit de 18 180€.

Ce déficit s'explique principalement par l'augmentation des prix de notre fournisseur et des charges de personnel plus élevées dûes à des remplacements maladie, notamment.

Le bilan garderie est quant à lui positif avec un excédent de 6416 €.

Une simulation pour l'année 2023/2024 est présentée à partir des éléments actuels connus (nouveau marché scolaire, augmentation du point d'indice de rémunération). Aussi, pour éviter d'accroître le déficit, une augmentation de 8% minimum serait nécessaire.

Après échanges, et compte tenu du bilan positif de la garderie, les membres du conseil municipal décident d'appliquer une augmentation de 5% ; l'excédent réalisé à la garderie permettant de limiter l'augmentation du prix du repas. Les tarifs de la garderie restent inchangés.

#### **Tarifs cantine 2023/2024**

Tarif enfant (quotient médian 1050)	4.51 €
Tarif adulte	5.73 €
Tarif enfant régime	2.78 €

#### **Tarifs garderie 2023/2024**

Garderie du matin (7h30/8h et 8h/8h35)	1.05 € la ½ heure
Garderie du soir (gouter 16h30/17h)	1.60 €
Garderie du soir (17h/17h30, 17h30/18h et 18h/18h30)	1.05 € la ½ heure

Vote : 11 pour

### **2- CREATION D'UN BUDGET ANNEXE EN M4 DESTINE A GERER L'ACTIVITE DE PRODUCTION ET REVENTE D'ELECTRICITE. (PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DE LA SALLE) - DELIBERATION**

L'électricité fournie par les panneaux photovoltaïques de la salle multifonction est destinée à la revente. Par conséquent, un budget annexe doit être créé.

Aussi, après délibération, le conseil municipal décide de créer un budget annexe M4 qui sera destiné à gérer l'activité de production et revente de l'électricité.

Une fois le budget créé par la trésorerie, le conseil municipal devra voter un budget primitif.

Vote : 11 pour

### **3- CONVENTION CAUE : AMENAGEMENT DE LA COUR**

Lors de la dernière séance, le conseil avait émis un avis favorable pour faire appel au CAUE pour l'aider sur l'aménagement de la cour de l'école.

Le CAUE nous a donc adressé une proposition de convention. Le montant de la mission s'élève à 1000 € pour un travail autour de la renaturation de la cour et de 400 € correspondant à 4 interventions de 2h du CAUE auprès des enfants de l'école. Soit un total de 1400 €.

Cet accompagnement du CAUE pourra démarrer fin 2023 – début 2024. La commune pourra déposer ses demandes de subventions qu'en fin d'année 2024. Par conséquent, un aménagement temporaire de la cour doit être envisagé. Les travaux définitifs ne pourront démarrer qu'en 2025.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire de signer la convention.

### **4- SALLE PERISCOLAIRE – LOT 4 MENUISERIES : OPTION STORES**

En juillet dernier, le conseil municipal a retenu pour le lot 4 menuiserie, l'entreprise MDH pour un montant de 35 000 € HT. Cette proposition n'incluait pas les stores. Un supplément de 3000 € HT est à prévoir.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'offre en incluant les stores, soit un supplément de 3000 € HT et un nouveau marché de 38 000 € HT.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### RASED

Comme chaque année, le RASED nous adresse une demande d'aide pour renouveler du matériel pédagogique. L'intervention du RASED a lieu une à deux fois par semaine à l'école de Fay. Le conseil municipal décide de renouveler son aide à hauteur de 50€.

#### Secrétariat de mairie

M. Pollefoort informe le conseil que Madame Danièle Chaudemanche, présente le mercredi, prend sa retraite fin septembre et que Madame Alexandra Lemotheux reprend son poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Elle effectuera sa mission sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

#### Apéritif dinatoire du bocage du 22 septembre

Le SIVOM convie l'ensemble des élus et agents des 5 communes membres à un apéritif dinatoire pour un temps d'échanges convivial et de partage. Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il est nécessaire de s'inscrire.

#### Rentrée scolaire

Dominique Poulain fait un point sur la rentrée scolaire : 100 élèves ont repris l'école à Fay, répartis sur 5 classes. Madame Anaïs Marie Renault a rejoint l'équipe enseignante, à la suite de Théo Fresneau.

La cantine garderie se déroule dans la salle multifonction, cette année, le temps de la construction du nouveau bâtiment. Un seul service restauration est organisé. Madame Chantal Besnard a été recrutée pour encadrer le temps du midi et pour l'entretien des locaux scolaires.

Pour la rentrée de janvier, la commune devra décider si elle renouvelle l'offre d'emploi pour ce poste ou si elle choisit de faire appel à une entreprise pour réaliser la mission d'entretien des locaux. Madame D'Agostini et Madame Yvon ont suivi l'organisation de la cantine et ont pu réaliser des ajustements pour que le service du midi se passe au mieux. Prochainement, elles reprendront leur travail mis en place en fin d'année dernière concernant le gaspillage.

#### Conseil Municipal Jeunes

Madame D'Agostini aborde le sujet de la création d'un conseil municipal jeunes ; sujet qui avait été retenu par l'équipe municipale.

La mise en place de ce projet nécessite de réunir une commission de manière à définir les principaux objectifs qui seront attribués à ce groupe.

Le conseil municipal pourra alors décider de la suite à donner.

Fin de la réunion à 23H